

4.1.10 Commune de RAINFREVILLE

Plus Hautes Eaux Connues : Crues prises en compte : juin 1993, janvier 1995, décembre 1999

Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 3

Date (s) : juin 1993, janvier 1995, décembre 1999

Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) :

Crue de décembre 1999

Nombre de sinistrés :

- particuliers : 1
- artisans, commerçants : _
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : _
- agriculteurs (bâtiment, matériel, cheptel) : _

Surface / part du territoire communal inondée : 11 ha / 4,3 %

Le bourg de la commune de Rainfreville se situe sur le versant Ouest de la vallée. L'occupation du fond de vallée est inexistante, si bien qu'aucun secteur habité n'est véritablement exposé aux débordements de la Saône. L'ampleur des sinistres demeure assez limitée, en raison d'une très faible occupation humaine du fond de vallée.

Les inondations de janvier 1995 sont sur cette commune correspondent du point de vue des niveaux atteints à ceux de juin 1993. Ceux de la crue de décembre 1999 semblent légèrement supérieurs : il s'agit des plus hautes eaux connues. Une habitation et un bâtiment ont été inondés.

Certaines habitations en bordure du R.D. 2 ont été inondées en juin 1993 par les ruissellements issus des versants.

Déroulement de la crue

La Saône a commencé à sortir de son lit dans la matinée du 26 décembre 1999. La décrue a débuté dans l'après midi. La R.D. 270 traverse perpendiculairement la vallée sur un remblai. L'effet « digue » de la route a augmenté les hauteurs d'eau en amont.

Impacts des inondations

L'habitation du moulin de Rainfreville a été inondée par une dizaine de centimètres d'eau en janvier 1995 (il s'agissait de la première inondation). Le moulin des Prés a été également inondé.

Aucune voirie n'a été coupée du fait des inondations de janvier 1995 et décembre 1999.

Les R.D. 270 et R.D. 2 sont fréquemment soumis à des ruissellements importants, qui ont occasionné par le passé, l'inondation de deux habitations situées le long de la R.D. 2.

L'ensemble du fond de vallée a été inondé par des hauteurs d'eau dépassant fréquemment le mètre.